



MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS

Casque Celte
4ème S. av. J.C.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 MARS 2024

Étaient présents :

Mmes MOREL Corinne, PAILLOT Blandine, PERONNE Christine, PORTIER Morgane
MM HAZEVIS Thierry, LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe,

Excusés :

Pouvoirs :

MME HENCHOZ Sandrine a donné procuration à PERONNE Christine,
M. ZANDVLIET Philippe a donné procuration à PIVETEAU Patrick
M. BENITO Raymond a donné procuration à MOREL Corinne

Absents : MME CAPPE Adeline, M. GOURSSAUD Dimitri

Secrétaire de séance : PERONNE Christine

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 9 FÉVRIER 2024

Le compte-rendu de réunion du 9 février 2024 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

FAVORABLE : 8	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 « assainissement »

Comme chaque année, le Conseil est amené à se prononcer sur le compte de gestion et les comptes administratifs.

Pour mémoire, le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1er juin suivant la clôture de l'exercice. Ce document doit être concordant avec le compte administratif de la commune et doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1. Le compte administratif doit être soumis au vote après l'approbation du compte de gestion, par un président de séance autre que le Maire, ce dernier devant sortir de la salle au moment du vote.

Pour l'exercice 2023, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le compte de gestion du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2023.

FAVORABLE : 9	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

3-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « assainissement »

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	70 683,13 €	37 283,60 €
RECETTES	71 961,50 €	33 886,71 €
EXCEDENT REPORTE 2022	76 235,63 €	140 279,54 €
RESULTAT 2023	1 278,37 €	-3 396,89 €
RESULTAT NET 2023	77 514,00 €	136 882,65 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2023 : 214 396,65 €

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2023.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le compte administratif du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2023.

FAVORABLE : 9	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

4-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 «budget principal»

Comme chaque année, le Conseil est amené à se prononcer sur le compte de gestion et les comptes administratifs.

Pour mémoire, le compte de gestion est établi par le trésorier avant le 1er juin suivant la clôture de l'exercice. Ce document doit être concordant avec le compte administratif de la commune et doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1. Le compte administratif doit être soumis au vote après l'approbation du compte de gestion, par un président de séance autre que le Maire, ce dernier devant sortir de la salle au moment du vote.

Pour l'exercice 2023, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur. Il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le compte de gestion du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2023.

FAVORABLE : 9	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 « budget principal »

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	481 349,06 €	315 588,91 €
RECETTES	592 540,57 €	212 951,87 €
EXCEDENT REPORTE 2022	96 605,86 €	38 574,19 €
RESULTAT 2023	111 191,51 €	- 102 637,04 €
RESULTAT NET 2023	207 797,37 €	- 64 062,85 €

RESULTAT GLOBAL FIN 2023 : 143 734,52 €

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023.

Le maire quitte la séance au moment du vote et le doyen d'âge M. Pierre LOAËC prend la présidence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le compte administratif du budget annexe "assainissement" de l'exercice 2023.

FAVORABLE : 9	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
---------------	----------------	-----------------

Après l'approbation des comptes de gestion et du vote des comptes administratifs du budget annexe « assainissement » et du budget principal, le maire revient et reprend la présidence de la séance.

6- AFFECTATION DU RESULTAT 2023 « budget assainissement »

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget « assainissement » :

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
- Constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 77 514,00 € ;
- Constatant que la section d'investissement avec un résultat de clôture de 136 882,65 € n'a pas de besoin de financement ;

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Affectation au (R1068) (en investissement) RAR (dépenses 5 000 €) RAR (recettes 0 €)	
2- Report de fonctionnement (R002)	77 514,00 €

FAVORABLE : 11	ABSTENTION : 0	DÉFAVORABLE : 0
----------------	----------------	-----------------

7- BUDGET PREVISIONNEL 2024 « budget assainissement »

Investissement Dépenses					Investissement Recettes						
	CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 150224		CA 2023	RAR 2023	BP 2024	CA 150224		
001					021						
					001	0,00		136 882,65	0,00		
040	3 560,00		3 560,00	0,00	1068						
1687	6 241,50		6 250,00	6 250,00	10222	0,00	4 500,00	0,00			
2031-2033	0,00		25 000,00	0,00	13111	0,00	0,00	0,00			
2121					1313	0,00	0,00	0,00			
21562	7 524,00	5 000	15 000,00	0,00	040	33 886,71	33 844,01	0,00			
2188	0,00		25 000,00	0,00		0,00		0,00			
2312											
2315	19 958,10		100 416,66	0,00							
	DEFICIT 6 250,00	37 283,60	5 000	175 226,66	6 250,00	EXCEDT	33 886,71	0,00	175 226,66	0,00	
Fonctionnement Dépenses					Fonctionnement Recettes						
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 150224		BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 150224		
002	0,00	0,00	0,00	0,00	002	76 235,63	0,00	77 514,00	0,00		
011	104 600,00	36 796,42	108 929,99	1 528,28	042	3 560,00	3 560,00	3 560,00	0,00		
012	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	704	10 000,00	8 832,00	10 000,00	0,00		
022	0,00	0,00	0,00	0,00	70611	53 000,00	56 854,47	53 000,00	0,00		
042	33 886,71	33 886,71	33 844,01	0,00	70128	0,00	0,00	0,00	0,00		
6281	0,00	0,00	0,00	0,00	741	691,08	0,00	0,00	0,00		
6541	2 000,00		0,00		747						
658		0,00		0,00	773		0,00		0,00		
66					75	2 715,03	1 700,00		0,00		
67	500,00		500,00								
	DEFICIT	143 486,71	70 683,13	145 774,00	1 528,28	EXCEDT	1 278,37	143 486,71	71 961,50	145 774,00	0,00
INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT								
Excédent reporté 2022			Excédent reporté 2022			2017 : 311 branchements					
Recettes 2023			Recettes 2023			2018 : 313 branchements					
Dépenses 2023			Dépenses 2023			2019 : 315 branchements					
Résultat de clôture 2023			Résultat de clôture 2023			Résultat de clôture 2023					
136 882,65			77 514,00			2020 : 317 branchements					
136 882,65			136 882,65			2022 : 319 branchements					
136 882,65			136 882,65			2023 : 337 branchements					

Présentation et commentaires par le maire

Délibéré :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2024.

FAVORABLE : 11	ABSTENTION :	DEFAVORABLE :
----------------	--------------	---------------

8- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Évolution des dettes et des charges financières

	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes	397 822 €	362 210 €	343 288 €	304 296 €	301 477 €
Intérêts	10 775 €	9 965 €	8 984 €	8 015 €	8 398 €

La collectivité n'est pas endettée. Néanmoins, elle aura des difficultés à emprunter en raison de sa faible capacité d'autofinancement.

L'autofinancement brut et net de la commune diminue de façon inquiétante depuis 2021.

Nous savons combien ces paramètres traduisent la santé financière et les futurs choix de gestion.

Les recettes fiscales, dotations et subventions

Une stabilité des recettes est souhaitée en 2024. Il ne faut pas s'attendre à mieux. Le BP sera construit sur cette hypothèse.

Les dépenses de personnel

Il est proposé d'inscrire 220 000 € (montant constant depuis 2021)

Les charges à caractère général

En 2023, l'augmentation de l'énergie et des carburants a impacté fortement ce chapitre. L'inflation a également pesé sur tous les autres postes de dépenses de la collectivité. Le poste est en forte hausse (14%). Les charges comptabilisées dans les comptes 60 doivent attirer toute notre attention bien qu'elles soient difficilement maîtrisables.

il sera proposé d'inscrire le montant de 2023 soit 210 000 € quitte à diminuer les travaux d'entretien non urgents.

Les dépenses d'investissement

Rappel : la section a terminé en déficit de 64 062,85 €. Des subventions sont notifiées pour des opérations en cours : 67 361,80 €

École isolation : DETR 2023 : 6 195,15 €

Salle polyvalente : chaudière Fonds vert 5% soit 3 214,14 € - DEPARTEMENT 40% soit 25 713 € - DETR 2023 35% soit 22 499 € - Total 51 426,14 €

Salle polyvalente : isolation DETR 2022 soit 9 740,51 €

Les restes à réaliser 2023. Ces montants doivent être obligatoirement inscrits au BP 2024

	RAR 2023
Bâtiments communaux entretien-travaux	8 000 €
Salle des fêtes finition peinture	2 900 €
Voirie signalétique	2 500 €
Logements locatifs entretien-travaux	24 000 €
Maison »Maquarie » sécurisation	11 500 €
Place du Bouilleur de cru aménagement	15 000 €
École isolation salle multi-activités	25 000 €
Total	88 900 €

Les projets 2024 (dans l'attente de devis)

Place du Bourg appel à Maîtrise d'œuvre pour la réfection et la mise en sécurité routière

École Transition écologique remplacement de la chaudière fioul

École Mur d'enceinte « rue des Martonnaux »

École Mur d'enceinte « rue de La Halle »

École Réfection de la toiture études
École réfection des sanitaires maternelle et primaire
Bâtiments communaux entretien-travaux
Service communaux matériel et outillage
Logement locatif « Le Presbytère » études de réhabilitation
Logement locatif « La Poste » désolidarisation fluides
Éclairage public giratoire de La Grange
City Park création sur un des deux terrains de tennis
FDAC 2024 et voirie rue du Roc Forgeas, route des Vieilles Vaures, impasse des Acacias
Le pont du Monat expertise et travaux
Cimetière reprise des concessions funéraires abandonnées
SDIS réserve incendie souple secteur Les Chevilloux, Chez Foucauld

9- ÉCOLE RÉFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE MULTIACTIVITES

Ce dossier a été présenté lors du conseil de février.

1-Après avoir pris note des remarques et suggestions, le maire a contacté un cabinet de diagnostic immobilier CMD afin d'effectuer les repérages obligatoires avant travaux. Cette opération a été effectuée le 15 février. Le rapport a été réceptionné le 7 mars. Il n'a pas été détecté d'amiante dans le plafond et faux plafond.

2- Il s'avère nécessaire de sécuriser l'espace dortoir sans plus attendre, photos à l'appui. Après échange avec les artisans et le cabinet CMD, la solution la plus rapide avancée est de poser des plaques de BA13 avec laine de verre de 300mm accrochées par suspentes aux lambourdes. La peinture sera réalisée ultérieurement.

3-Le maire est en contact avec l'ATD16. Le rapport du cabinet CMD lui sera adressé afin d'étudier la faisabilité technique et financière de la rénovation de la toiture, de prioriser les divers travaux et d'établir un cahier des charges pour un appel à maîtrise d'ouvrage, si nécessaire.

Le rapport de CMD est consultable à la mairie.

Les travaux pour le faux-plafonds de la salle multi-activités et des sanitaires sont planifiés. Les artisans interviendront à partir du 8 juillet.

Délibéré :

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour réaliser ces travaux de sécurisation de la salle multiactivités de l'école maternelle et ceux des sanitaires.

FAVORABLE : 10

ABSTENTION :

DEFAVORABLE : 1

10- PDIPR - Division cadastrale chemin communal n°12

L'échange est désormais possible, dans les conditions fixées à l'article L 161-10-3 du Code rural et de la pêche maritime :

« Lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L. 3222-2 du code général de la propriété des personnes publiques et à l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales. L'acte d'échange comporte des clauses permettant de garantir la continuité du chemin rural.

« L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'information du public par voie d'affichage et les médias communaux (page Facebook et site internet), s'est déroulée du jeudi 5 octobre au lundi 6 novembre 2023.

Délibéré :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable :

- pour confirmer les délibérations du 10/02/2023 et 09/10/2023 ;
- donnent pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents nécessaires pour mener à terme ce dossier

FAVORABLE : 11

ABSTENTION :

DEFAVORABLE : 0

11- INFORMATIONS

- **RÉSERVE INCENDIE** : Un contact avec M. Théo POLMAN est positif. Le SDIS a validé l'implantation, rue des Carrières.
- **MAISON « MAQUARIE »** : les travaux de mise en sécurité ont commencé.
- **BUDGET PARTICIPATIF** : Le Département de la Charente lance la 4ème édition de son Budget Participatif. Il est dédié aux projets d'équipements sportifs permettant de répondre aux ambitions de « sport pour tous, sport santé et sport tourisme ». Toutes les associations charentaises peuvent participer en déposant une idée. Une belle opportunité pour obtenir une aide substantielle pour remettre à niveau l'éclairage à l'intérieur de la salle de réception et l'éclairage du terrain d'entraînement. Le dossier a été communiqué au président du SC AGRIS.
- **LE PONT DU MONAT** : En raison de la crue, l'expertise n'a pas eu lieu.
- **ASSOCIATION** : Une réunion s'est tenue le lundi 4 mars à la bibliothèque pour la création d'une association à vocation multi-activités sportives « AGRIS SPORTS LOISIRS ».
- **PLACE DU BOUILLEUR DE CRU** : Les travaux sont achevés. Il reste à ense-mencer la place.

9-QUESTIONS DIVERSES

- Néant

La séance est levée à 23h00.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 5 AVRIL 2024